

31 janvier 2014

Pourquoi les associations citoyennes se mobilisent

20 fiches pour accompagner les débats et la mise en réseau



3 euros

Sommaire

1. Pourquoi les associations sont-elles en danger ? Un vaste plan social invisible	
Quelques exemples de situations associatives alarmantes Deux visions des associations	7
Quelques chiffres globaux1	
Les collectivités territoriales assurent l'essentiel des financemen publics aux associations	
Pourquoi 30 000 à 40 000 emplois perdus en 2014 ?	
Une économie illusoire, qui creuse les déficits publics	
Le maintien des financements publics reste nécessaire	
Les nombreux effets pervers du passage aux appels d'offres 1	5
La complexité des procédures et les délais de versement	6
2. L'action des associations en réponse aux enjeu	v
1	
Une nouvelle étape de l'histoire associative	
Au cœur d'une crise globale, les associations sont indispensables po	
construire un monde à finalité humaine	
Le renforcement du lien social, de la solidarité et du vivre ensemble	
La participation citoyenne et la démocratie	
Culture, sports, éducation populaire, des contributions essentielles	
l'épanouissement de chacun	
L'émergence d'une économie solidaire	24
2 Co	_
3. Ce que nous proposons2	5
Une autre politique associative est possible	
Propositions: mettre fin au désengagement de l'État, source	
d'aggravation du déficit public	
fondamentaux2	28
Avec les collectivités : développer le partenariat face aux enjeu	
communs, mettre en place des chartes d'engagements réciproques 2	29
Qu'est ce que le Collectif des associations citoyennes ?	30
Pour soutenir le collectif ou participer à son action	

1. Pourquoi les associations sont-elles en danger ?

Un vaste plan social invisible

Le Collectif des associations citoyennes dénonce un vaste plan social invisible qui frappe de plein fouet les associations.

Le budget de l'État pour 2014, qui vient d'être adopté, se traduit par une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 1,5 milliard d'euros (- 3% de l'ensemble des concours de l'Etat). Cette dotation est pourtant censée compenser le coût des compétences transférées par l'État aux collectivités territoriales. Or, alors que la politique de transferts s'accentue, la DGF, elle, diminue après avoir été gelée au même niveau pendant trois ans. Le gouvernement a déjà annoncé que cette baisse serait portée à 3 milliards d'euros en 2015.

Pour les collectivités territoriales, ces contraintes budgétaires nouvelles ne peuvent se résoudre que par un abandon du financement des actions ne relevant pas de leurs compétences obligatoires, notamment dans les domaines où les associations jouent un rôle majeur : la culture, le sport amateur, l'environnement, la citoyenneté, l'éducation populaire, la défense des droits, l'économie solidaire. Aujourd'hui, les associations citoyennes sont donc menacées dans leur existence même alors que, confrontées aux difficultés croissantes des populations les plus fragilisées, leurs besoins ne font qu'augmenter.

Cette véritable catastrophe se traduit, sur l'ensemble du territoire national, par un **énorme "plan social",** globalement plus important que ceux qui touchent l'industrie et les services, d'ampleur équivalente à celui qui a résulté des reconversions industrielles des années 1980. Selon les prévisions du Collectif des associations citoyennes, c'est 30 000 à 40 000 emplois associatifs qui risquent d'être ainsi supprimés en 2014.

Quelques exemples de situations associatives alarmantes

L'association **Intolérage** a été créée par un groupe d'instituteurs et d'institutrices de Marseille pour éduquer les tout-petits et les jeunes à la citoyenneté et à la tolérance, en partant du constat que, dès la maternelle, des exclusions réciproques tendaient à créer un climat de violence. Pendant 8 ans, Intolérage a développé de nombreuses activités d'éducation à la tolérance et au dialogue, créant une colonie de vacances et de multiples outils pédagogiques destinés aux enfants, aux parents et aux enseignants. Intolérage a disparu en 2010, victime des retards de paiement du Conseil général des Bouches-du-Rhône.

Prévention spécialisée en Seine-Maritime : 74 licenciements sur 140 éducateurs ! Pour l'année 2013, le département de Seine-Maritime a diminué de 50 % sa dotation pour la prévention spécialisée (de 6 874 208 € en 2012 à 3 462 237 €). Plus de la moitié des éducateurs de prévention spécialisée ont été licenciés. Cette mesure de court terme, liée à l'évolution d'une situation non maîtrisée des finances du département, méconnaît gravement le travail nécessaire de reconstruction du lien social en tant que démarche globale qui s'adresse aux familles et contribue au mieux-vivre dans les quartiers populaires.

Accueil Goutte d'Or (AGO) a accompagné depuis 1997, dans le quartier parisien de la Goutte d'Or, beaucoup d'allocataires du RMI qui n'étaient pas suivis dans leur parcours d'insertion. L'action avait été mise en place en s'appuyant sur les liens qui existaient depuis 20 ans avec les familles et grâce à l'immersion de l'association dans la vie du quartier. Depuis 2006, les appels d'offres ont remplacé les subventions fondées sur un partenariat collectivité-association. Cette année, l'association AGO n'a pas été retenue par le Département de Paris, qui a scindé l'action globale en lots confiés à des associations différentes, étrangères au quartier, mais agissant à moindre coût.

L'association **C'Prog à Goussainville** (**Val-d'Oise**) s'est trouvée en difficulté en 2012 à la suite d'un refus de cofinancement département-région pour des programmes déjà lancés. Ayant terminé l'année 2012 avec un déficit important, l'association se voit refuser en 2013 les subventions "Politique de la ville" au prétexte qu'elle présente un déficit d'exploitation, alors que ce sont les pouvoirs publics qui ont eux-mêmes créé ce déficit.

A Caen, ARTEC, une association d'insertion, confie depuis longtemps des travaux d'imprimerie à des ex-détenus et les accompagne dans leur réinsertion. Elle est aujourd'hui en difficulté, non pas à cause des baisses de subventions, mais parce qu'elle ne peut plus obtenir de commandes publiques en raison d'une application frileuse du Code des marchés publics, qui ne prend pas en compte les coûts induits par les finalités de ce type d'actions.

Femmes-relais survit tant bien que mal à Paris dans le 20°. L'association s'adresse depuis les années 1990 aux personnes étrangères ou issues des immigrations. Elle produit un travail de qualité, reconnu par tous. Depuis 2008, les subventions de l'Etat baissent et arrivent de plus en plus tard. Le renouvellement des contrats aidés est aléatoire, de plus en plus restrictif, avec des délais empêchant toute action construite dans la continuité. L'association est en survie. Si elle disparaît, il faudra la remplacer par de coûteuses prestations privées. Une solution qui ne déplairait pas à tous.

NB. Ces situations sont fournies à titre d'exemples.

Deux visions des associations

Après la « modernisation » de l'État et la privatisation des services publics inspirées des modèles de gestion des grandes entreprises privées- c'est au tour des associations d'être sommées de se convertir au modèle de gestion néo-libéral. Dans « Le Monde » du 3 décembre 2013, la diminution des financements publics est présentée comme une fatalité inéluctable, on engage vivement les associations à utiliser internet pour rechercher des fonds (en franglais : le « crowdfunding ») et à faire de plus en plus appel aux financements privés. Les cadres d'entreprises sont invités à fournir des conseils, dispensés gratuitement sur leur temps de travail, pour qu'elles adoptent des méthodes entrepreneuriales .

Mais qui peut penser sérieusement que 1 300 000 associations, ou même 1 % d'entre elles vont aller chercher leurs moyens sur Internet? Qui peut imaginer que les pauvres méthodes du management entrepreneurial, cloisonnées, limitées au quantitatif, incapables de prendre en compte la globalité et la réalité des choses, puissent constituer des réponses pertinentes aux besoins réels des associations et des territoires ?

On y voit se dessiner une fracture entre deux visions du monde associatif :

- L'une entend délibérément situer les associations dans la société néolibérale et avant tout comme des opérateurs dynamiques, compétitifs et pragmatiques ;
- L'autre, centre la contribution des associations sur le bien commun et l'intérêt général, à travers leur projet associatif.

C'est cette seconde conception est la seule qui soit **porteuse d'avenir**. En effet, à l'heure où les grandes mutations imposent des changements fondamentaux par rapport au modèle hérité du néo-libéralisme de la fin du XXe siècle, les associations citoyennes sont **parmi les rares organisations** à développer les actions qui permettent de faire société, et seront demain nécessaires pour dépasser la crise globale dans laquelle nous sommes plongés.

_

¹ On admire la générosité, mais c'est déductible fiscalement

Quelques chiffres globaux

1 300 000 d'associations en France parmi lesquelles 170 000 employeurs pour 1 800 000 salariés (un million à plein temps) et un poids économique de 85 milliards d'euros (3,2 % du PIB):

- 1 135 000 associations, (86 %) ne comptent aucun salarié.
- Moins de 10 salariés : 128 000 associations (10 %)
- Plus de 10 salariés : 35 000 (3 %), dont **7 700 ont plus de 50 salariés** (soit 46% des emplois).

En 2013, **25 % des Français âgés de plus de 18 ans** (12,5 millions) exercent une activité bénévole. Ces chiffres récents traduisent un recul du bénévolat.

Ressources financières des associations : en 2011, 49 % de financements publics (12,3 % département, 11,5 % communes). Mais une part correspond à des prestations aux acteurs publics. On peut dire aussi : 61 % des ressources proviennent vde prestations (dont 36 % de participation des usagers), 24 % des financements sous forme de subventions, 11 % des cotisations, 4% du mécénat/dons en 2011.

La part des subventions baisse de façon drastique (- 10 % en huit ans, 24 % aujourd'hui, à égalité avec les commandes publiques. Celles-ci progressent de 10 % par an.

Les subventions de l'État ont considérablement diminué (régression de 30 % en 5 ans). Elles se sont concentrées sur quelques centaines de très grosses structures à forme associative : en 2011, 750 associations reçoivent 955 millions d'euros, soit 75 % du total des subventions distribuées. Enfin 42 % des crédits vont à des « associations » parapubliques.

Début 2013, 140 000associations sont en très grande difficulté (11 %).

Cette approche globale n'est pas suffisante car elle additionne des entités qui n'ont pas de logique commune. Il n'y a pas de commune mesure entre une petite association locale de solidarité, une régie de quartier, HEC ou l'AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes). Il serait nécessaire de distinguer selon la taille et les secteurs, d'autant que les associations les plus proches des lieux de décision préservent mieux leurs financements.

Les collectivités territoriales assurent l'essentiel des financements publics aux associations

Elles ont compensé le recul de l'État jusqu'en 2010, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui : elles subissent le triple effet des transferts de compétences qui alourdissent leurs tâches obligatoires, des plans de rigueur et de la réforme fiscale de 2010 qui les empêche d'accroître leurs ressources propres.

Dans le vote du dernier budget, le gouvernement a imposé une diminution de 1,5 milliard d'euros de la dotation de l'État aux collectivités pour 2014, et a annoncé une baisse de 1,3 milliard en 2015. Jacques Pélissard, président de l'Association des maires de France (AMF), a dénoncé "l'effet de ciseau" provoqué par la conjugaison d'une réduction des dotations et d'une hausse des charges, estimée à 2 milliards pour la seule année 2013. Selon M. Pélissard, "cela risque de peser sur les subventions aux associations et sur les investissements ».

Il n'est pas inutile de donner quelques indications sur les dépenses de fonctionnement des collectivités.

Les interventions sociales en faveur de la famille, de l'action sociale et de la santé représentent la plus grosse part des dépenses de fonctionnement des collectivités, pour l'essentiel assurée par les départements : 26,1 milliards d'euros en 2012, pour la famille, l'enfance, les personnes handicapées et les personnes âgées. Ces actions sont réalisées majoritairement par des associations et de plus en plus par des structures privées. À ceci s'ajoute le RSA (9,3 milliards d'euros en 2012). Les régions consacrent 5,1 milliards d'euros à la formation professionnelle et à l'apprentissage, et 2,9 milliards à l'action économique.

La culture est financée principalement par les communes et les groupements de communes. Dans ce domaine, les financements croisés sont la règle. Les sports et la jeunesse sont financés essentiellement par les communes et aussi par les départements. L'aménagement, l'environnement et des services urbains sont financés en grande majorité par les groupements de communes et par les communes, ainsi que les départements et les régions.

Pourquoi 30 000 à 40 000 emplois perdus en 2014 ?

Il a manqué 10.000 emplois à François Hollande pour réussir son pari. Ce sont peut-être les 10.000 emplois associatifs perdus fin 2012 / début 2013? Petite rétrospective : alors que l'emploi associatif augmentait régulièrement depuis 10 ans, 26 000 emplois ont été perdus en 2011. Après une accalmie début 2012, les pertes d'emplois ont repris de plus belle au dernier trimestre 2012 et au premier trimestre 2013, avec 10 000 pertes d'emplois nouvelles.

En 2013, le gouvernement a réussi à stabiliser temporairement la situation en créant 28.000 emplois d'avenir. Mais la création d'emplois non qualifiés pour une durée de 2 ans ne pourra pas être renouvelée en 2014. Elle ne remplace en aucun cas les suppressions d'emplois qualifiés qui se poursuivent et s'accélèrent.

La situation promet d'être bien pire encore en 2014, avec une perspective de 30.000 à 40.000 emplois associatifs supprimés. En effet, La régression des financements publics ne permet pas d'espérer un redressement de la courbe. S'ajoute la décroissance des activités liée à la crise, la dégradation du pouvoir d'achat des cotisants et conséquemment leur moindre capacité financière. Les prévisions de pertes d'emplois qui en résultent sont plutôt optimistes et risquent d'être dépassées.

Ce plan social reste invisible car les suppressions d'emplois sont réparties sur un très grand nombre d'associations. Certains départements commencent à prendre des mesures plus massives Par exemple, deux départements ont décidé de diviser par deux leur soutien à la prévention spécialisée (Seine-Maritime et Alpes-Maritimes) ou de les supprimer totalement (Loiret). L'association d'insertion Espaces (Ile-de-France Ouest), très bien gérée, a du supprimé 30 emplois sur 200 suite à la multiplication des appels d'offres, générateur d'instabilité et aux baisses de subventions.

Cette catastrophe n'a rien d'une catastrophe naturelle. Elle est directement liée aux choix budgétaires du gouvernement et des collectivités.

Une économie illusoire, qui creuse les déficits publics

L'économie réalisée par l'Etat à cette occasion est une illusion : la perte d'un emploi se traduit par de moindres rentrées de cotisations sociales et par le versement d'allocations chômage, pour un montant parfois près de 2 fois supérieur à l'économie apparente réalisée.

Prenons l'exemple d'un salarié associatif rémunéré 1,2 fois le SMIC². Avec les cotisations sociales, le coût total est d'environ 30 000 €. Si l'aide est de 50 %, « l'économie » réalisée est de 15 000 €. Mais cette décision génère dès la 1ère année 13 000 € de moindres rentrées sociales et 11 500 € d'allocations-chômage supplémentaires, soit un total de 24 500 €, pour une économie apparente de 15 000 €, c'est-à-dire **presque 2 fois « l'économie » apparente réalisée**.

A ces effets purement comptables s'ajoutent des **effets humains indirects**. Les suppressions d'emplois induites par ces fausses "économies" budgétaires se traduiront par une multiplication **des souffrances sociales et par nombre de vies brisées dont les conséquences ne sont pas mesurables**

La décision prise par le gouvernement ne fait que creuser un peu plus les déficits publics.

_

² avec un emploi non aidé, de plus de 3 ans d'ancienneté, de moins de 55 ans

Le maintien des financements publics reste nécessaire

Face à l'évolution en cours, une campagne de communication se développe. Certains responsables associatifs estiment que **la baisse tendancielle des financements publics serait une fatalité**. Ils sont relayés en cela par des fondations d'entreprise, des médias comme « Le Monde ». Ils préconisent un recours accru aux financements privés, en mélangeant les prestations, les cotisations des membres et le mécénat d'entreprise.

Nous avons vu que les dons et le mécénat représentent 4 % seulement des ressources des associations, et sont concentrés sur des actions utiles à l'image des entreprises. Le développement de prestations ne fait que renforcer l'assujettissement des associations à des logiques marchandes.

Certains présentent comme la panacée l'appel aux dons par Internet (« crowdfunding »). Quelques associations, citées en exemple, ont certes fait de bonnes affaires sur Internet. Mais comme nous l'avons dit, qui peut prétendre que 1 300 000 associations, ou même 1 % d'entre elles vont aller chercher leurs moyens sur Internet ? Cela ne peut pas être une solution générale, c'est un miroir aux alouettes.

Ce débat remet au premier plan la philanthropie, qui a marqué l'histoire associative du XIXe siècle. En juin 2012, la Fondation pour l'innovation politique a publié un fascicule « la philanthropie des entrepreneurs de solidarité ». Soulignant que « depuis 20 ans le rythme de constitution des fortunes s'est accéléré », le texte remarque que « des personnes jeunes, souvent sensibilisées à la culture anglo-saxonne, se retrouvent au sommet de leur activité à la tête de patrimoines importants. Ils cherchent volontiers à appliquer les règles de gestion de l'entreprise aux organisations d'intérêt général qu'ils soutiennent. Ce discours qui émerge aujourd'hui fait écho au discours philanthropique de la seconde moitié du XIXe siècle.

Nous demandons que la vie associative et les actions menées par ces centaines de milliers d'associations citoyennes soient reconnues comme contribution essentielle à la vie du pays, et financées comme telles.

Les responsables associatifs considèrent qu'il est légitime qu'une partie de l'impôt qu'ils consentent, nationalement et localement, participe au financement des missions associatives.

Les nombreux effets pervers du passage aux appels d'offres

Les associations sont souvent contraintes aujourd'hui de recourir aux appels d'offres. Ce recours a de nombreux effets pervers :

- L'appel d'offres entraîne une **concurrence des associations entre elles** au lieu de favoriser des coopérations. La mise en concurrence d'associations, qui ont vocation à être partenaires, altère les échanges d'outils, de pratiques et d'entraide et gaspille une partie croissante de l'énergie disponible.
- Il élimine les petites associations qui n'ont pas la capacité administrative de répondre à des dossiers multiples, ni la capacité juridique de rentrer dans le moule.
- Il condamne les projets qui ne rentrent pas dans les catégories pensées par les financeurs. Le régime de la subvention permettait de prendre en charge les particularités des projets associatifs, la commande publique ne le permet plus. Les rédacteurs des appels d'offres n'ont pas toujours une connaissance de la réalité des actions et des besoins auxquels elles répondent, et sont éloignés du terrain.
- L'appel d'offres relève du droit de la concurrence, car il est considéré comme une activité lucrative, et place ipso facto l'association qui y recourt dans la sphère du droit commercial et des impôts commerciaux.

Cela réduit fortement leur capacité d'innovation sociale.

- L'appel d'offres ne permet plus d'avoir une vision à long terme de l'action menée, alors qu'une partie importante des actions associatives demande cette vision à long terme, car les effets arrivent progressivement.

Au total, les associations sont obligées de renoncer progressivement et à leur projet associatif si elles veulent obtenir les crédits nécessaires pour leur fonctionnement.

La complexité des procédures et les délais de versement

Dans les difficultés des associations, le volume des financements n'est pas seul en cause. Les associations sont confrontées à une complexification croissante des procédures d'attribution des subventions, d'évaluation et de contrôle. Les délais de versement de subventions redeviennent extrêmement longs et aléatoires. Les dysfonctionnements de l'administration rejaillissent sur le soutien public aux collectivités.

Le phénomène prend une importance telle qu'il devient dissuasif pour les petites et moyennes associations. Quelques exemples :

- Pour le dispositif Ville Vie Vacances de la Ville de Paris, qui aide les familles à partir en vacances, il est nécessaire de remplir 30 dossiers différents pour 2.700 € de subventions.
- Pour le Fonds de Développement de la Vie Associative de la région Île-de-France, par ailleurs très intéressant sur le fond, 27 pièces administratives doivent être jointes au dossier de subvention, au format papier (pour les mêmes dossiers, il n'en faut que 8 pour le dossier COSA. La Ville de Paris, se contente de fichiers informatiques).
- Pour une action régulière comme celle de la Permanence sociale de Paris, unanimement reconnue nécessaire, la préfecture n'est pas capable de donner une réponse positive, en juin 2013, à une demande déposée en octobre 2012. Cela conduit à une désorganisation de l'action associative, consécutive à la désorganisation de l'État. De nombreuses associations ne peuvent plus faire un travail de qualité, ou doivent cesser certaines activités. car ne reçoivent pas à temps des financements pourtant promis.
- La palme de la technocratie revient à l'union européenne, et notamment au FSE (fonds social européen) : obligation de preuve des moindres dépenses, listes de pièces qui ne cessent de croître, interprétations variables au fil du temps, sans grand rapport avec l'activité le projet, méfiance systématique génératrice de stress.

Il serait nécessaire de débattre rapidement avec les services concernés de l'État et des collectivités pour trouver des solutions à ces problèmes très concrets, et d'agir auprès de l'union européenne pour dénoncer les dérives et changer les règles.

2. L'action des associations en réponse aux enjeux

Une nouvelle étape de l'histoire associative

Un rapide survol historique laisse apparaître quatre périodes principales depuis la Révolution française :

- **Une première période**, jusqu'en 1850, avec des initiatives très nombreuses, poursuivant un but tout à la fois économique, solidaire et politique. Les associations se sont multipliées pour pallier l'interdiction des corporations, mettre en place des caisses de secours mutuel. Elles constituent le lieu principal du débat politique.
- Une deuxième période, liée à l'émergence de la révolution industrielle, de répression accrue contre les initiatives associatives. Seules certaines associations sont encouragées. La philanthropie est privilégiée par rapport à la lutte contre les inégalités. Progressivement, un compromis s'élabore avec notamment le vote des lois sur la coopération, les syndicats, les mutuelles et la loi de 1901.
- Une troisième période, correspondant aux trois premiers quarts du XX^e siècle. Lles associations participent à la mise en place des libertés, des droits et des services liés à la construction de l'État social. En retour, elles bénéficient des aides de l'État. Des catégories nouvelles d'associations se développent avec l'apparition de droits nouveaux, mais elles sont dépendantes des financements publics qui leur ont permis de se développer.
- Une quatrième période, où nous sommes, de régression de l'État social et des politiques publiques, avec un recul progressif des subventions et une remise en cause du rôle confié aux associations sur le plan économique, social, environnemental et culturel. Il subsiste cependant en France de larges pans de cet État social. Ce recul se traduit par des difficultés accrues pour beaucoup d'associations, mais parallèlement certains réseaux historiques opèrent un retour aux sources et de nouvelles formes d'associations sont en train d'apparaître.

Les associations abordent aujourd'hui une nouvelle phase de leur histoire. Elles doivent à la fois se battre pour maintenir les solidarités liées à l'État social, qui reste encore largement debout, et développer une autonomie associative en inventant des formes d'organisation nouvelles.

Au cœur d'une crise globale, les associations sont indispensables pour construire un monde à finalité humaine

L'action des associations citoyennes ne se situe pas dans une période de stabilité, mais au cœur d'une crise globale, à la fois écologique, financière, économique, sociale, culturelle et politique. Depuis vingt ans, le capitalisme triomphant envahit tous les domaines de la vie. Au niveau économique, la logique de production est subordonnée comme jamais à la logique financière. Au niveau politique, les forces économiques et financières contournent les règles de droit des différents pays et vident les démocraties de leur contenu. Au niveau des mentalités, l'idéologie de la consommation et du chacun pour soi a beaucoup progressé dans les esprits.

Tout indique que la crise est loin d'être terminée, et qu'elle va s'aggraver dans toutes ses composantes: crise écologique et sanitaire, dégradation du lien social, accroissement des inégalités, du chômage et des discriminations, régression de la démocratie et de la participation citoyenne, régression éducative, appauvrissement culturel et régression de l'intelligence collective.

Dans cette situation, les associations ont leur part de responsabilité lorsqu'elles renoncent à jouer leur rôle émancipateur. De tout temps elles ont constitué un levier pour promouvoir les valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité et pour faire prendre conscience aux citoyens de leur capacité d'agir, en leur permettant de comprendre le monde et de s'ouvrir.

Notre conviction est que **pour sortir de cette crise multiforme et inventer** l'avenir, l'action des associations citoyennes est déterminante.

Il est essentiel d'expliciter et de faire connaître de quelle manière les associations répondent aux grands enjeux et contribuent au bien commun à travers leurs actions. Nous avons discerné à titre d'illustration cinq contributions essentielles, qui font l'objet des 5 fiches suivantes :

- l'amorce de la transition écologique ;
- le renforcement du lien social, de la solidarité et du vivre ensemble ;
- la participation citoyenne et la démocratie ;
- la culture, les sports, l'éducation populaire, des contributions essentielles à l'épanouissement de chacun ;
- l'émergence d'une économie solidaire.

L'amorce de la transition écologique

Depuis près de quarante ans la vie démocratique et la participation citoyenne ont été fortement portées par la question environnementale. Les citoyens se sont regroupés dans des milliers d'associations pour peser sur les choix publics.

Chacun a conscience aujourd'hui que ce combat prend une nouvelle dimension: la catastrophe écologique est déjà là. Aujourd'hui, l'écosystème humain est en danger, tout comme la biodiversité: le réchauffement climatique dépasse les prévisions les plus pessimistes, avec des perspectives d'un accroissement de 4% en 2050 et ses conséquences incalculables. « Pour diviser par cinq, d'ici 2050, les émissions de gaz à effet de serre, les pays développés devraient réduire dans de fortes proportions les transports automobiles et aériens, le commerce international, l'usage des ressources fossiles, de l'eau et des matières premières, la consommation de viande bovine, de poissons, etc. Mais pour enclencher cette grande bifurcation post-croissance, une forte réduction des inégalités sociales est absolument décisive, dans le monde et dans chaque pays³ ». Pour cela, un fort travail d'éducation est nécessaire, dans lequel les associations jouent un rôle déterminant.

L'amorce d'une transition écologique se joue à la fois **au quotidien**, dans une multitude d'actions locales, **et dans une approche globale** associant tous les acteurs d'un territoire autour d'un projet commun en réponse aux enjeux.

Les associations intervenant dans le domaine écologique se caractérisent par un grand **souci de cohérence et d'action à long terme**. Celui-ci se manifeste par une grande qualité de réflexion dans la conception des projets et dans le choix des méthodes pour la réalisation des chantiers. Cette cohérence devient **de plus en plus inaccessible** avec les logiques à court terme adoptées par un certain nombre de collectivités et par l'État. Le système dominant impose avec violence son irresponsabilité.

_

³ Jean Gadrey, Adieu à la croissance. 2010 Ed. Alternatives économiques 15 € p 17. On peut voir le résumé sur http://www.recit.net/?Adieu-a-la-croissance-par-Jean

Le renforcement du lien social, de la solidarité et du vivre ensemble

Les associations jouent un rôle essentiel dans le renforcement du lien social, de la solidarité et du vivre ensemble. Elles sont aujourd'hui le principal garant sur le terrain du respect des droits fondamentaux et de la lutte contre les discriminations, qui constituent un fondement du contrat social. Celle-ci requiert à la fois un changement des représentations et une transformation des structures.

De multiples associations travaillent pour aider les habitants à reconstruire un pouvoir d'agir, en allant au-delà de la simple résistance, agissent collectivement pour modifier le droit et pour transformer les mentalités et les pratiques. Ce travail de longue haleine est essentiel pour une égalité effective des droits. Il est nécessaire pour que chacun puisse être acteur de sa propre vie quelle que soit sa singularité.

Certaines associations du collectif mènent des actions de développement social éducatif, qui reposent sur des principes de respect absolu de la dignité et de la valeur de chaque personne, le mariage des cultures, à l'opposé des politiques répressives ou régressives qu'on a connues ces dernières années.

Dans le domaine de l'action sociale, beaucoup d'associations sont porteuses d'un projet qui accorde la primauté à des valeurs fondamentales de respect et d'épanouissement de la personne humaine, qu'elles essaient de défendre coûte que coûte malgré les pressions. En effet, les restrictions imposées aux financements publics et les nouvelles méthodes de management public vont totalement à l'encontre des aspirations humanistes affichées. Par exemple, la loi handicap de 2005 représente une avancée considérable sur le plan du principe. Mais la gestion par les coûts imposée par les agences régionales de la santé se traduit pour les associations spécialisées par des difficultés croissantes à réaliser un travail pédagogique, avec les jeunes ou les adultes, et par l'incapacité de mettre en œuvre les dispositions prévues par la loi.

La solidarité porte également une exigence de fraternité. Pour un nombre croissant d'associations, la solidarité est d'abord une responsabilité partagée, comme on parle en droit de caution solidaire. Cette conception renvoie à un regard d'égalité, à la réciprocité, à l'exigence d'égale dignité pour tous, à l'exigence de respect pour tous des droits fondamentaux. On agit solidairement pour que chacun dispose des mêmes droits.

La participation citoyenne et la démocratie

Dès l'origine, les associations ont été les creusets du débat politique sur lequel s'est construite la République. Aujourd'hui encore, les associations constituent pour la plupart des écoles de citoyenneté irremplaçables, au service de l'ensemble de la vie politique et sociale. La démocratie ne s'exerce pas seulement au sein des instances représentatives, mais également au sein des regroupements libres de citoyens. La contribution des associations citoyennes est essentielle pour reconstruire la démocratie, par leur vie interne et leur participation au débat public.

En interne, le travail en groupes, l'organisation des débats, la démocratie participative favorisent une ouverture au monde et une prise de conscience des enjeux et de la portée des actions menées par l'association. Cela constitue une école de citoyenneté irremplaçable. En effet, un énorme travail est à faire pour **réapprendre à conjuguer le « je » et le « nous »**. Il faut faire prendre conscience aux responsables associatifs de la dimension éducative de leur action, même si ce n'est pas leur objectif principal.

De nombreuses associations sont amenées à **participer au débat public** au niveau local, national ou international. Les associations contribuent à faire évoluer les opinions et les convictions de l'ensemble de la société. De même que, selon la Constitution, les partis concourent à l'expression des suffrages, **les associations concourent à l'expression des attentes et des propositions des citoyens**.

C'est pourquoi l'exposé des motifs de la loi de décentralisation précise que « l'engagement des citoyens constitue l'un des 3 piliers fondamentaux de la République aux côtés d'un État fort et de collectivités territoriales reconnues. La réforme [...] s'attache à favoriser cet engagement citoyen, ouvrant la voie à une nouvelle conception de l'action publique, plus transparente et plus confiante envers les citoyens ».

Cependant, la pratique de la participation nécessite **pour les responsables associatifs un travail sur eux-mêmes**, une transformation de leurs modes d'action habituels, l'abandon des mythes patriarcaux dont ils ont été nourris dès l'enfance et qui sont ancrés à l'intérieur d'eux-mêmes, comme le dit Paulo Freire. Cela nécessite aujourd'hui la remise en cause des nouveaux mythes de la « bonne gouvernance », qui pénètrent aussi les associations. Il faut en effet "cesser d'être "au dessus" ou "à l'intérieur" pour « être avec », comme des compagnons, au service des objectifs communs.

Culture, sports, éducation populaire, des contributions essentielles à l'épanouissement de chacun

Par leur action et par leur mode de faire, les associations citoyennes indiquent le chemin d'une société dans laquelle l'épanouissement des personnes est premier par rapport à leur statut de consommateurs ou de producteurs. La culture, l'éducation populaire, le sport et la participation sont les différentes dimensions d'une même démarche d'émancipation.

Des dizaines de milliers d'associations culturelles se sont crées au cours des vingt dernières années. Ce foisonnement va de pair avec le développement des **pratiques amateurs**, qui constituent un véritable indice de développement humain dans une société ou sur un territoire. Les pratiques amateurs en matière de théâtre, de danse, de peinture, de vidéo, d'écriture...permettent de s'exprimer, de créer le beau, de le dire ou de le contempler. La littérature et la lecture sont aussi des dimensions essentielles du développement des personnes et des territoires.

On compte **275 000 associations sportives** en France. Celles-ci jouent un rôle essentiel dans l'équilibre d'une société urbanisée et sédentaire, en donnant aux personnes une conscience corporelle qui éveille à soi, au monde et aux autres dans le plaisir et le bien-être. Cependant, il n'est pas acceptable que quelques sports professionnels reçoivent des soutiens sans commune mesure avec ceux consacrés à la pratique de la majorité de la population. Et de surcroit ces grands clubs, sont souvent des associations!

L'éducation populaire renvoie à une histoire : celle de la conquête des droits de vote et de s'associer librement, puis celle du Front populaire, de la Libération et de l'État social. Mais elle en est venue à désigner une politique de l'État, une catégorie d'associations agréées et une ligne de crédits d'un ministère. Fondamentalement elle désigne une démarche d'émancipation.

Dans cette optique, toutes les actions associatives ont une dimension d'éducation populaire, même si ce n'est pas leur objet principal. En effet, l'éducation ne consiste pas à transmettre des connaissances à des gens qui n'en auraient pas, mais à favoriser une émancipation des personnes, permettre à chacun d'agir solidairement, se libérer d'un état de domination pour retrouver une qualité de sujets libres (et non d'objets), à travers « une prise de conscience personnelle et une analyse critique de la réalité et de sa propre situation dans cette réalité ».

L'émergence d'une économie solidaire

Toutes les associations ont un rôle économique, mais leur finalité est très rarement de « vendre régulièrement des biens ou des services sur un marché », encore moins pour faire du profit. Elles peuvent avoir un rôle économique sans être considérées comme des entreprises au sens européen du terme, même si ce sont des employeurs importants.

L'émergence d'une économie solidaire ressort de nombreux exemples d'actions associatives qui préfigurent une autre organisation et d'autre finalité pour l'économie et la société. Cette économie est qualifiée d'économie solidaire pour la distinguer de l'économie sociale banalisée que représente les formes coopératives de la grande distribution, les banques dites mutualistes, etc. qui sauf exception n'ont plus de social que le nom.

Les associations peuvent être le support d'initiatives d'économie solidaire qui jouent **un rôle déterminant dans le développement des territoires**, à la fois comme lieu d'activités et comme source de dynamisme. Par exemple, un certain nombre d'organismes comme les régies de quartier mettent en place une économie coopérative et solidaire.

Les initiatives solidaires permettent également de répondre à des besoins immédiats, avec des personnes en situation de pauvreté. Il en est de même pour certains territoires ruraux, lorsque la dernière boulangerie vient de fermer avec le départ à la retraite du boulanger.

De nombreuses initiatives porteuses de solutions écologiques se développent également en matière d'habitat solidaire (habitat participatif, habitat solidaire, éco-village, éco- quartier, habitat intergénérationnel), de consommation responsable, de santé communautaire, etc. en réponse à la dégradation des modes de vie, à la régression sociale, la crise du logement, aux besoins de repenser les modes de vie et de renforcer le lien social.

Par des solidarités qu'elles développent, des centaines de milliers d'actions constituent l'amorce d'une organisation différente de l'économie et de la société, en tant que précurseurs d'un autre mode d'organisation des échanges. Elles n'ont pas vocation à constituer une série d'îlots au sein d'une économie plurielle, qui serait très majoritairement capitaliste, mais à devenir un mode général d'organisation des échanges. Ces expériences indiquent une autre conception de la richesse, mesurée par des indicateurs de développement humain ou des indicateurs de bien-être, une autre conception de la monnaie et un autre rapport aux valeurs fondamentales.

3. Ce que nous proposons

Une autre politique associative est possible

Pour permettre aux associations de jouer pleinement leur rôle, **une autre politique est possible, qui prenne en compte toutes les associations et pas seulement quelques milliers d'entre elles.** La multiplicité des associations est en effet une richesse nationale qu'il faut maintenir et encourager. Cela se concrétise par 6 exigences, qui s'adressent à l'ensemble des autorités publiques (État, Europe, collectivités):

- 1. **Reconnaître le rôle indispensable** des associations citoyennes dans l'amorce de la transition écologique, le renforcement du lien social, la participation citoyenne, l'épanouissement des personnes à travers le sport, la défense des droits, la culture, l'éducation populaire, l'économie solidaire.
- 2. Prendre en compte, dans les faits, la diversité associative, notamment les petites et moyennes associations, par des mesures différenciées. Admettre que, dans leur très grande majorité, les actions associatives ne relèvent pas de la réglementation européenne des aides d'État, soit parce qu'elles se situent en dessous des seuils, soit parce qu'elles ne font pas l'objet d'un mandatement dans le cadre d'une délégation de service public.
- 3. Donner aux associations citoyennes les moyens d'agir dans la durée à travers des financements sécurisés et stables, reconnaissant leur contribution à l'intérêt général. Traduire la reconnaissance légale de la subvention dans les pratiques de l'État et des collectivités, en assurant les subventions de fonctionnement par des moyens de financement pluriannuel.
- 4. Compléter la loi sur l'ESS par une loi-cadre qui affirme le caractère non économique de certaines actions ayant pour finalité l'intérêt général (et non la fourniture de prestations) et sanctuarise certains services, qui nécessitent, par leur nature, d'être réalisés sur une base non lucrative.
- 5. Lutter contre les politiques délibérées de concentration de certaines collectivités et de l'Etat et définir un cadre juridique, comptable et administratif adapté aux petites et moyennes associations.
- 6. Donner une place centrale à la participation citoyenne dans les lois de décentralisation.

Il devient urgent de tourner le dos à la logique dominante et de reconnaître l'apport décisif des associations à la reconstruction d'une société solidaire, démocratique et écologiquement responsable.

Propositions : mettre fin au désengagement de l'État, source d'aggravation du déficit public

Certaines mesures sont possibles dans le cadre de la politique actuelle de réduction des déficits publics et même y contribuent :

- 1. Réexaminer les conditions de réduction du déficit public à partir d'une analyse sérieuse des coûts et avantages des mesures envisagées sous leur forme actuelle. Dans ce cadre, il serait nécessaire de réaliser une évaluation globale des conséquences de la diminution des subventions sur l'aggravation du déficit public (liées aux moindres rentrées sociales et à l'accroissement du coût du chômage), ainsi que des conséquences sociales, territoriales et humaines de ces mesures.
- 2. Revenir sur la diminution de la dotation générale de fonctionnement imposée aux collectivités en 2015, eu égard au caractère dépressif de cette réduction, afin que celles-ci aient encore la possibilité de financer des actions ne relevant pas de leurs compétences obligatoires, notamment dans les domaines de la culture, des sports et de la jeunesse, de l'environnement, de la citoyenneté, de l'économie solidaire.
- 3. **Poursuivre l'effort de clarification engagé** par la publication annuelle des subventions de l'État aux associations (« jaune budgétaire ») en distinguant les aides aux projets associatifs des aides aux associations parapubliques. Préciser la part des financements de l'État aux associations qui font l'objet d'appels d'offres ou d'appels à projets ciblés (médico-social) et préciser leur évolution.
- 4. Maintenir les lignes de crédits nécessaires au maintien de la vie associative dans le budget de l'État. En première analyse, 18 programmes doivent être particulièrement préservés en 2015.
- 5. Définir à moyen terme un mode de financement stable et sécurisé des actions associatives non marchandes d'intérêt général, eu égard au rôle fondamental que jouent les associations dans la société.

Au niveau européen : faire prévaloir la logique des droits fondamentaux

6 propositions peuvent être formulées :

- 1. **Interpréter les règlements actuels** sur les aides d'État et le droit de la concurrence de façon offensive et non timorée, afin d'utiliser les marges de manœuvre qu'offrent les textes et qu'utilisent d'autres pays européens.
- 2 Exclure par la loi du champ de la concurrence les actions porteuses d'intérêt général, économiques ou non, qui « visent à répondre aux besoins vitaux de l'être humain et à lui permettre de bénéficier de ses droits fondamentaux ».
- 3. Se doter d'une capacité de veille et d'expertise afin que les associations citoyennes élaborent des propositions construites, se mobilisent et répondent aux demandes d'avis formulées par la Commission.
- 4. Compléter la loi ESS par une loi-cadre de mandatement spécifique, afin de définir les champs qui relèvent de l'intérêt général, d'affirmer le caractère non économique de certaines actions ayant pour finalité l'intérêt général et non la fourniture de prestations. Reconnaître que certains services nécessitent, par leur nature, d'être réalisés sur une base non lucrative, dès lors qu'ils comportent une part substantiellement nécessaire de relations humaines, une crédibilité liée à leurs finalités et à leur non-lucrativité, un autre rapport au temps, etc.
- 5. Engager une bataille sémantique pour préciser au niveau européen les termes : « association » (en se démarquant des « charities » britanniques), « services », « action économique », « compensation », « bénéfice raisonnable » pour les associations qui utilisent des bénévoles et enregistrent des coûts inférieurs à celui du marché.
- 6. Créer un réseau européen des associations citoyennes afin d'agir de façon concertée avec les associations ou structures équivalentes des autres pays, au service des mêmes buts.

Avec les collectivités : développer le partenariat face aux enjeux communs, mettre en place des chartes d'engagements réciproques

Six propositions peuvent être formulées pour développer un esprit de dialogue et développer le partenariat avec les collectivités territoriales :

- 1. Construire de nouvelles relations entre associations et collectivités, par la multiplication, au niveau des territoires, de chartes d'engagements réciproques développant des actions partenariales pérennes dans un esprit de complémentarité et de reconnaissance du rôle de chacun. En effet, les collectivités et les associations sont confrontées aux mêmes enjeux de survie ou de développement des territoires.
- 2. Donner une place centrale à la participation citoyenne dans les lois de décentralisation, en favorisant un développement local participatif, durable et solidaire et des relations partenariales entre les associations et les collectivités, afin en donnant toute sa place à la participation des citoyens au débat public et à la décision publique.
- 3. **Rétablir les conseils de développement et les instances de concertation** et redonner force à des démarches de développement local durables, participatives et solidaires, sur la base de projets partagés avec l'ensemble des acteurs du territoire, notamment au niveau intercommunal.
- 4. Rechercher avec les fédérations d'élus et les représentants du monde associatif les moyens de limiter le recours aux appels d'offres et de donner priorité aux subventions et aux démarches contractuelles sécurisant les associations, notamment à travers une subvention au projet associatif.
- 5. Mettre en place des actions de formation pour les élus et les techniciens des collectivités, afin de lutter contre le « managérialisme », et de les sensibiliser aux réalités des actions associatives citoyennes et à une approche partenariale, qui favorise le dialogue et les projets associatifs, plutôt que les prestations.
- 6. Constituer, avec l'aide de l'État, de la Caisse des Dépôts et des régions, des caisses de secours mutuel sans intérêts pour celles des associations qui, sollicitant une subvention ou un fonds européen, voient leur action mise en péril par des délais de mise en œuvre excessifs.

Qu'est ce que le Collectif des associations citoyennes ?

Le collectif des associations citoyennes est né en 2010 pour **lutter contre l'instrumentalisation et la réduction des associations à leur seule dimension commerciale** et défendre leur contribution à l'intérêt général et à la construction d'une société solidaire, durable et participative. Le collectif a développé une analyse globale des difficultés associatives et a élaboré début 2012 des **propositions pour une nouvelle politique associative**. Il touche aujourd'hui 12 000 responsables associatifs et plus de 1000 associations, dont 80 réseaux nationaux. Il poursuit aujourd'hui quatre orientations principales :

- Participer au dialogue institutionnel
- Souligner le rôle fondamental des associations citoyennes
- Dénoncer les restrictions budgétaires, les suppressions d'emplois et la progression des appels d'offres
- Développer la mise en réseau des associations citoyennes

Le collectif suscite aujourd'hui un large espoir de la part des associations attachées au bien commun, de collectivités et d'autres réseaux. Cela se traduit par de nombreuses sollicitations auxquelles un groupe de coordination répond par un travail de mutualisation des compétences, de mise en réseau, avec des groupes projets pour approfondir collectivement les questions posées. Un travail d'observation, d'écoute et d'appui aux associations en difficulté est également organisé.

Des groupes locaux du collectif commencent à se constituer pour faire le même travail dans un certain nombre de villes ou à l'échelon départemental, avec une dimension de dialogue avec les élus afin de construire des relations partenariales entre associations et collectivités.

Le collectif, jusque là structure informelle, s'est transformé en association en décembre 2013. Il repose essentiellement sur l'engagement bénévole de ses membres et des structures adhérentes, avec une seule salariée. Le projet est de recruter une seconde personne en 2014. Une grande campagne d'adhésion a été lancée afin de renforcer son organisation en 2014.

Pour soutenir le collectif ou participer à son action

Le Collectif des associations citoyennes ne vit que par l'engagement citoyen de ses membres. Il se bat pour dénoncer sans relâche la baisse des financements publics, les suppressions d'emplois dans les associations, leur transformation en prestataires et la remise en cause de leurs raisons d'agir. Il agit également pour mettre en réseau des associations souvent isolées et leur permettre de s'adapter à des conditions nouvelles.

Ce combat est difficile dans la conjoncture politique actuelle et nécessite la mobilisation de nombreuses associations dans la durée. Une action dans la durée est nécessaire pour développer la mise en réseau. C'est pourquoi le collectif a besoin de l'appui de tous ceux qui partagent ses aspirations.

Cet appui peut se concrétiser par un soutien matériel, sous la forme d'un don ou d'une adhésion. L'adhésion constitue un soutien politique ou symbolique qui n'implique pas de suivre toutes les activités, car beaucoup d'entre nous sommes des multicartes, déjà impliqués dans d'autres tâches.

Il peut également se concrétiser par la participation au travail du collectif, soit pour aider aux tâches matérielles et de secrétariat, de tenue à jour du site Internet, de contacts ou de réponse aux demandes, soit pour participer à la réflexion au sein d'un des groupes projets.

Le soutien et l'adhésion peuvent être apportés par des personnes à titre individuel ou par des associations ou autres organisations, local, régional ou nationales.

Pour participer il est possible, soit de contacter par téléphone Isabelle au 07 70 98 78 56, soit d'envoyer un mail à <u>contact@associations-citoyennes.net</u> soit de consulter le site <u>www.associations-citoyennes.net</u> où vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion ou de soutien (rubrique : nous soutenir).



Pourquoi ce fascicule?

Ce petit fascicule vise à présenter sous forme d'une série de 20 fiches résumées l'essentiel des analyses et des propositions du collectif des associations citoyennes : pourquoi les associations qui contribuent au bien commun sont-elles aujourd'hui en danger ? En quoi celle-ci contribuent par leurs actions, à répondre aux enjeux de la transition écologique, du renforcement du lien social, de la participation citoyenne, d'une économie solidaire, de l'épanouissement de chacun par la culture, le sport et l'éducation populaire ? Que propose le collectif des associations citoyennes pour une autre politique associative, au niveau national, européen et avec les collectivités ?

Ces quelques fiches ne peuvent pas restituer tout le détail des analyses présentées. On trouvera plus d'informations sur le site www.associations-citoyennes.net.

Ce résumé est avant toute une incitation à participer au travail du collectif et à renforcer la dynamique qui s'instaure.



Collectif des Associations Citoyennes, 108 rue Saint-Maur 75011 Paris. contact@associations-citoyennes.net . 07 70 98 78 56

Prix: 3 euros